

Calendrier académique Année académique 2025-2026

2025	
Dimanche 14 septembre	Début de l'année académique 2025-2026
Lundi 15 septembre	Début des activités d'apprentissage du 1 ^{er} quadrimestre Fête de la rentrée
Vendredi 26 septembre	Séance solennelle de rentrée académique
Samedi 27 septembre	Congé (Fête de la Communauté française)
Du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre	Semaine flexible ⁽¹⁾
Samedi 1 ^{er} novembre	Congé (Toussaint)
Mardi 11 novembre	Congé (Armistice)
Samedi 20 décembre	Fin des activités d'apprentissage du 1 ^{er} quadrimestre
Du lundi 22 décembre au dimanche 4 janvier	Vacances d'hiver Période de fermeture de l'université
2026	
Du lundi 5 janvier au samedi 24 janvier	Période d'évaluations du 1 ^{er} quadrimestre ⁽²⁾
Samedi 7 février au plus tard <i>pour les étudiants de début de cycle de bachelier</i> Samedi 28 février au plus tard <i>pour les étudiants de fin de cycle</i>	Délibérations - Proclamations (à l'issue de la session du Q1)
Du lundi 26 janvier au dimanche 1 ^{er} février	Congé de détente pour les étudiants (sauf pour les enseignements organisés à horaire décalé, à Charleroi)
Lundi 2 février	Début des activités d'apprentissage du 2 ^e quadrimestre
Du lundi 16 mars au samedi 21 mars	Semaine flexible ⁽¹⁾
Lundi 6 avril	Congé (Lundi de Pâques)
Du lundi 20 avril au dimanche 3 mai	Vacances de printemps Suspension des activités d'apprentissage
Vendredi 1 ^{er} mai	Congé (Fête du travail)
Lundi 4 mai	Reprise des activités d'apprentissage du 2 ^e quadrimestre
Jeudi 14 mai	Congé (Ascension)
Samedi 23 mai	Date ultime pour la fin des activités d'apprentissage du 2 ^e quadrimestre ⁽³⁾
Lundi 25 mai	Congé (Pentecôte)
Du mardi 26 mai au samedi 4 juillet	Étude / Période d'évaluations du 2 ^e quadrimestre Délibérations - Proclamations

Du lundi 6 juillet au samedi 8 août	Vacances d'été
Mardi 21 juillet	Congé (Fête nationale)
Du lundi 10 août au samedi 12 septembre	Période d'évaluations du 3 ^e quadrimestre Délibérations – Proclamations
Samedi 15 août	Congé (Assomption)
Dimanche 13 septembre	Fin de l'année académique 2025-2026

- (1) La **semaine flexible** n'équivaut pas à une semaine de congé, au cours de laquelle aucune activité n'est organisée. Il s'agit d'une période privilégiée durant laquelle les activités d'apprentissage ne sont pas planifiées (sauf exceptions dûment motivées appréciées par la faculté) selon l'horaire habituel et durant laquelle d'autres activités peuvent être idéalement organisées (activités de remédiation, activités transversales, tests, conférences, workshops, voyages d'études, activités inter-facultaires).
- (2) Pour certaines formations spécifiques, à titre exceptionnel, des activités d'apprentissage peuvent être organisées durant cette période.
- (3) Les facultés peuvent choisir de terminer les activités d'apprentissage avant le samedi 23 mai 2026. Dans tous les cas, les étudiants doivent avoir au moins une semaine d'étude avant la période d'évaluations. Ces différentes dates sont reprises dans le calendrier facultaire.

Exemples :

- Si les activités d'apprentissage se terminent le samedi 16 mai, la période d'évaluations pourra débuter le mardi 26 mai.
- Si les activités d'apprentissage se terminent le samedi 23 mai, la période d'évaluations pourra débuter le lundi 1^{er} juin.

En ce qui concerne les périodes d'évaluations, délibérations et proclamations, les facultés fixent, dans leur calendrier facultaire, leurs propres dates, qui ne pourront pas se situer en dehors des périodes prévues dans ce calendrier institutionnel.